Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non limitrop. et Etrang. port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4,00

TEMPERATURE

Lille, le 13 mars.

Minimum, nuit, abrité	2°4	30
Minimum, nuit, découvert	1°0	
Surface du sol, 8 h. du matin	4°0	
A 1 mètre de profondeur	5°0	25
Du l'air à l'ombre	4°0	
Maximum, jour, à l'ombre	8°1	20
Maximum, jour, au soleil	10°0	
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0°/°°	15
Etat du ciel : Très nuageux.		
Direction du vent : E.		10

Baromètre. — Le 13 mars (8 h. du matin) la pression est de 760 m/m. Le 12 mars (8 heures du matin) la pression est de :

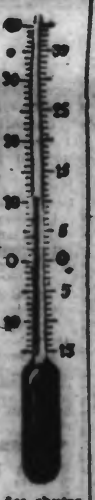

Temps probable. — En France, des chutes de pluies ou de neiges sont probables avec temps frais.

A VIDE

Ne trouvez-vous pas que la machine parlementaire paraît tourner à vide. Il y a beaucoup de visites, de palabres, d'entrevues entre les ministres et les gros légumes de la Chambre ; à la Chambre même on s'interpelle, on vote oui, on vote non, mais qu'en sort-il le plus souvent, ou plutôt toujours ? Rien ou tout au plus la promesse de quelque chose.

C'est ainsi que le produit du travail de nos 15.000 du Palais-Bourbon la semaine dernière, se réduit à un projet d'amnistie dont les journaux donnent les articles : c'est vraiment peu, trop peu au prix où sont montées les heures de nos honorables.

Et au Sénat on fait besogne si légère, si mince que vous seriez bien embarrassée de la désigner ,et moi aussi. Là également, c'est du 15.000 fr. par tête, et m'est avis qu'on pratique non pas le repos, mais le travail hebdomadaire.

Il est vrai que, dans la société future, celle des rêves de Jaurès et de l'idéal de Guesde, l'un gros châtelain, l'autre en cure à la Côte d'Azur, on ne devra plus travailler qu'une heure vingt par jour.

Rien d'étonnant que sénateurs et députés prennent les devants dans ce chemin vers le repos socialiste.

Mais trêve de plaisanteries ; il me semble avoir découvert la cause, ou du moins d'une des causes du phénomène.

Au Palais-Bourbon, comme au Luxembourg, on a peur d'aborder de front les retraites ouvrières, le rachat de l'Ouest, voire même le budget de 1909.

Retraites et rachat ont été votés par les députés, mais sans aucun souci de faire œuvre utile, réalisable, mais avec la persuasion que l'on se livrait à une démonstration législative, purement théorique. Ministres et majorité y sont allés sans examen. Le Sénat est là, se dissait-on, qui prendra le temps de la réflexion, de la mise au point ,et il passera de l'eau, beaucoup d'eau sous les ponts de la Seine avant que retraites et rachat ne nous reviennent. D'ici là.....

Et pendant que les sénateurs temporisent, réfléchissent, appellent les ministres ou sont appelés par eux ,ne faut-il pas que les députés ne fassent rien ou fassent des riens.

Nous voyons que chaque semaine l'une, plus souvent deux des cinq séances sont prises par des questions ou des interpellations. Nous avons eu la marine et les effectifs, nous avons périodiquement le Maroc.

On vient de découvrir que la C. G. T. — Ire la Confédération générale du Travail — s'est subrepticement mise en possession des communications téléphoniques entre le ministère de l'Intérieur et les grands services publics de la capitale, de sorte qu'au moment voulu les grands chefs de la Société pourraient rendre impossible l'action du gouvernement pour assurer l'ordre ou réprimer un mouvement révolutionnaire.

Voilà encore matière à une jolie interpellation. La chose en vaut la peine et prendra du temps.

Nous comprenons que le Ministère et le Bloc accueillent sans grimacer ces moyens d'allonger la ficelle.

Car comment se remettre à discuter sérieusement, avec le désir d'aboutir promptement, les retraites ouvrières quand on n'a pas devant soi le premier centime pour les payer ?

Il n'en va guère autrement pour le rachat de l'Ouest. Ceux qui poussent le plus énergiquement en apparence à cette opération sont bien forcés de se demander : Comment racheter quand on n'a pas d'argent ? Comment affronter une exploitation, déjà peu rémunératrice, et qui dans les mains de l'Etat, va fatalement devenir une mauvaise affaire ?

Et l'impôt sur le revenu, me direz-vous, on y travaille ,on le discute ferme et les articles se votent, on en voit presque le bout.

Heureusement qu'il est là pour mettre quelque chose sous la dent des députés, mais à la façon dont on l'exécute, comment ne pas penser à la façon dont furent votées les retraites ouvrières ? Pour lui aussi, on compte sur le Sénat et sur le temps.

Et du budget de 1909 on a peur aussi. Les ministres, paraît-il, avaient établi chacun leur compte : c'était juste, en parfait équilibre. Mais il vient de se produire l'événement toujours imprévu et qu'il faut toujours prévoir : des crédits supplémentaires, des augmentations de dépenses ont tout bouleversé, tout est à recommencer, et ce pauvre budget est menacé de ne pas voir le jour plus tôt en saison que ses devanciers.

Et en même temps que ces ennuis, causés par le manque d'argent, se produisent les rivalités de personnes et les impatiences socialistes.

Pour les endormir il n'y a plus de ces belles grandes lois anticléricales : fini, bien fini le beau temps où l'on s'en donnait à plein cœur contre les congrégations, et contre le Concordat.

On garde sans doute en réserve à la Chambre la loi qui tuera la liberté d'enseignement, au Sénat la loi qui doit dépouiller les morts de prières et des messes marquées sur leur testament ; mais c'est un menu bien maigre pour les estomacs du Bloc, habitués à des mets autrement consistants.

Il n'est pas inutile de constater cette situation ; mais elle ne doit être considérée qu'en passant par ceux qui, avec raison, estiment qu'il y a mieux à faire qu'à récriminer et à se lamenter.

Les blocards ,c'est entendu, sont, au point de vue social, inutiles, nuisibles au peuple. Ils l'endorment, le trompent, le grugent.

Il appartient aux honnêtes gens et tout particulièrement aux catholiques de promouvoir par des efforts pratiques, personnels, persévérants, les œuvres et les institutions sociales qui finiront bien, par la force des choses, par avoir une répercussion réelle, efficace sur la politique.

Il n'est pas d'autre moyen de rendre propre, honnête, bienfaisante cette chose dont on ne peut se passer et qui, à l'usage, est devenue, vilaine, coûteuse, pernicieuse à l'égal d'un fléau.

V. H.

ÉCHOS

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

M. l'abbé Canivet, curé de Cuincy, est transféré à Saulzoir.

L'installation à Saulzoir aura lieu dimanche prochain, à trois heures.

A MOULINS

M. Carton, le distingué archiprêtre de Saint-Pierre-Saint-Paul, après avoir porté la bonne parole au Congrès de Lyon, s'arrêta au palais épiscopal de Moulins où une large hospitalité lui fut offerte.

Le dimanche 15 mars, M. l'archiprêtre assista Sa Grandeur aux offices de la journée à la Cathédrale.

Le soir, M. Carton, au Grand-Séminaire, fit une conférence très applaudie sur les œuvres et principalement sur les œuvres agricoles. La semence ne sera pas stérile. Au dernier Congrès de Gannat cette question des Associations et Syndicats agricoles fut longuement étudiée et Mgr l'Evêque de Moulins, en termes chaleureux, parla des œuvres et des missionnaires du travail de Templeuve.

Sa Grandeur vient de recouvrer l'établissement confisqué du Réray qui contient près de trois cents hectares.

Les œuvres y fleuriront.

VOTE DE NOS DEPUTES

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

1° Sur la prise en considération de l'amendement de M. l'abbé Lemire à l'article 15 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, tendant à ajouter après les mots : « Les propriétaires fonciers qui exploitent pour leur compte », ceux-ci, « et qui habitent les immeubles leur appartenant ».

Ont voté *pour* : MM. Delaune, Henry Cochin, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Guillain, Guislain, Lemire, Melin, Selle, Vandame.

Ont voté *contre* : MM. Dehove, Delecroix, Le Roy, Pascal.

N'ont pas pris part au vote : MM. Defontaine, Dron, Grousseau, Pilchon (retenu à la Commission des Douanes).

Excusés par congé : MM. Dansette, Guesde, Goniaux.

2° Sur l'amendement de M. Renard repris par M. d'Iriart d'Etchepare, à l'article 15 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, tendant à remplacer dans l'alinéa premier, les mots : « Dans le cas où le revenu total ne dépassera pas 1250 francs », par ceux-ci : « Dans le cas où la totalité de leur revenu net imposable provenant de leur exploitation agricole, ne dépasse pas 1500 francs ».

Ont voté *pour* : MM. Henry Cochin, Delaune, Dron, Grousseau, Guillain, Guislain, Vandame.

Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Lemire, Le Roy, Melin, Pascal, Selle.

N'a pas pris part au vote : M. Pilchon.

Excusés par congé : MM. Dansette, Guesde, Goniaux.

AVIS AUX « COULONNEUX »

Les périodes de fermeture des colombiers, sauf pour les pigeons voyageurs, ont été fixés par arrêté préfectoral aux dates suivantes : Du 1er mars au 20 avril inclusivement ; du 20 juillet au 30 août et du 1er octobre au 15 novembre.

UN BILAN

Pendant la session supplémentaire des assises du Nord qui vient d'être close, le jury a eu à statuer sur huit affaires : cinq de meurtre, assassinat, coups et blessures, deux de mœurs et une de vols qualifiés. Treize accusés étaient impliqués dans ces affaires.

La Cour a prononcé six acquittements ; une fois la peine de mort ; deux fois celle des travaux forcés (18 ans) ; une fois la réclusion (5 ans), et trois fois l'emprisonnement (3 ans).

La Cour a prononcé, en outre, une fois la relégation et une fois l'interdiction de séjour (5 ans).

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'APPAREILS A VAPEUR

Concours pratique de chauffeurs pour 1908

Voici les conditions de ce concours :

Le concours de 1908 se fera à l'usine de la Société des Automobiles Peugeot, à Fives-Lille.

Les chauffeurs travaillant chez les industriels qui sont membres de l'une des deux Sociétés auront seuls le droit de concourir, à la condition d'y être autorisés par leurs patrons.

Sont hors de concours : 1° Les chauffeurs de l'établissement dans lequel a lieu le concours ; 2° les chauffeurs ayant obtenu un prix dans les précédents concours ; 3° les chauffeurs ayant déjà pris part à deux concours.

Tout chauffeur désirant prendre part au concours devra adresser, avant le mardi 7 avril 1908, au siège de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, 11-13, rue Faidherbe, à Lille, les pièces suivantes : 1° une lettre de demande ; 2° un certificat de son patron constatant qu'il sait lire et qu'il comprend la langue française.

Le concours aura lieu entre dix concurrents, dont la liste sera établie comme il suit :

Seront d'abord inscrits sur cette liste : tous les candidats n'ayant pas concouru antérieurement qui, s'étant présentés aux concours de 1906 et 1907, n'auraient pris part à aucun d'eux, le sort ne les ayant pas favorisés.

La liste sera complétée, jusqu'à concurrence de dix noms, par des chauffeurs ne remplissant pas les conditions qui précèdent et tirés au sort par la Commission, réunie en séance spéciale.

L'ordre dans lequel les dix concurrents subiront le concours sera fixé par le sort.

Les chauffeurs travailleront deux jours entiers. Pendant la première journée, ils recevront les conseils des ingénieurs et des inspecteurs de l'Association chargés de la surveillance du concours ; pendant la deuxième journée, les chauffeurs seront laissés libres de conduire les feux comme ils le jugeront convenable, et les résultats de cette journée serviront seuls pour le classement des lauréats.

Tout chauffeur qui, par son inconduite, son incapacité ou sa manière dangereuse de conduire les générateurs, pourrait amener des accidents ou compromettre la bonne marche de l'établissement, serait immédiatement exclu du concours.

Les dispositions de détail arrêtées par la Commission et destinées à assurer la sincérité du concours seront expliquées, sur les lieux, à chaque concurrent.

Le concours commencera le jeudi 23 avril.

Les prix qui pourront être accordés sont les suivants :

1er Prix :	250 fr.	et une médaille d'argent.
2e —	200 fr.	—
3e —	100 fr.	—
4e —	100 fr.	—

Des diplômes constatant le numéro de classement seront joints à ces prix.

La Commission se réserve le droit de décerner des récompenses supplémentaires, si les résultats obtenus par les 5e et 6e lauréats lui paraissent mériter cette distinction.

Les prix seront décernés dans la prochaine séance solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **M. Robert Verley**, fils de M. et Mme Verley-Crouan, pieusement décédé dans sa 24e année, après quelques jours de maladie. Les funérailles auront lieu vendredi, à onze heures, en l'église Saint-André.

A **LILLE**, de **Mme veuve Guilain**, née Bridelance, décédée dans sa 72e année, munie des sacrements. La défunte était la mère d'un des dévoués et anciens porteurs de la « Croix du Nord ».

Les convoi et service auront lieu vendredi, à neuf heures, en l'église St-André ; assemblée à la maison mortuaire, rue du Magnain, 2 bis, à huit heures trois quarts.

A **HOUPLINES**, de **Mme Deforge**, belle-mère de M. le docteur Mayolle, décédée ce matin, à l'âge de 88 ans.

A **VIESLY**, de **Mme Paquin**, mère de M. l'abbé Paquin, curé de la paroisse St-Germain, à Mouvaux, pieusement décédée à l'âge de 73 ans, après quelques jours de pénibles souffrances.

A **MARESCHES**, de **M. Ch. Sueur**, fabricant de sucre, maire de la commune. M. Sueur était âgé de 53 ans.

Ses funérailles seront célébrées vendredi.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

On nous annonce les fiançailles de Mlle Blanche Mullier, fille de M. et Mme Paul Mullier-Scalbre, avec M. Félix Wattine, fils de M. et Mme Louis Wattine-Lorthiois, à **ROUBAIX**.

La nouvelle législation Religieuse

SUR LE MARIAGE

MM. les Curés et Vicaires vont être obligés, à Pâques d'appliquer les nouvelles règles du décret Ne Temere concernant le mariage religieux.

Mgr Pillet, à la demande de la Revue Les Questions Ecclésiastiques, a écrit un commentaire complet qui vient d'être tiré à part pour les ecclésiastiques non abonnés à la Revue, et pour servir de manuel dans les Séminaires.

Cette brochure de 40 pages contient le texte latin et français du décret Ne Temere, avec les explications nécessaires.

Pour être plus assuré de la vérité de ses assertions, l'auteur a fait revoir son travail à Rome, par un savant religieux des plus autorisés, puisqu'il est un des principaux auteurs du décret Ne Temere. On lui a déclaré que son œuvre ne contenait aucune inexactitude.

Le prix de cet important travail est de 0 fr. 60 l'exemplaire ; 0 fr. 65 franco. S'adresser à l'Administrateur des Questions Ecclésiastiques, 15, rue d'Angleterre, Lille.

CHOSES et AUTRES

SUPERSTITION...

ET PLANTE DES PIEDS

La mode ne régit pas seulement la coupe des cheveux, et des habits : elle s'impose à tout, même au journalisme.

Il y a quelque temps, elle le noyait dans les interviews ; aujourd'hui, elle se contente de le plonger dans les enquêtes. C'est un progrès.

Sans doute, nous en verrons de toutes les couleurs... surtout quand il sera question de peinture, mais nous pouvons en espérer de très instructives. Et, par exemple, celle que l' « Echo de Paris » a annoncée, le vendredi 13 mars, sur la superstition ne manquerait pas d'intérêt.

Vous ne vous faites pas une idée de la faiblesse des esprits forts, et de la crédulité des incroyants !

On a ri beaucoup du changement proposé par les maîtres de l'école neutre, (!) à ce vers de Racine :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Joad aurait dit désormais :

Je crains tout, cher Abner... et n'ai point d'autre crainte !

C'est plus profond qu'on ne pense.

J'ai voulu pour mon compte, dans un quartier populeux, demander pourquoi les mangeurs de curés, à la vue d'une soutane, ne se croyaient sauvés qu'en touchant du fer. Personne n'a pu me répondre.

Mais je n'ai pas perdu mon temps, car un brave ouvrier de Moulins-Lille m'a conté le trait suivant :

« Figurez-vous, Monsieur, que l'autre jour, en apercevant un curé, un jeune blanc-bec a voulu sauter sur du fer... Bernique ! pas un morceau à l'horizon. Alors le curé a crié d'un air goguenard : Touche donc le dessous de tes pieds... les ânes sont ferrés ».

— Et le bonhomme n'a pas rué ?

— Non... mais il a fait une oreille !

L. MOKRI.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Les ferblantiers-zingueurs, dans les maisons où le travail n'avait pas encore repris, recommenceront à se rendre à leurs ateliers à partir d'aujourd'hui jeudi. Ils obtiennent une augmentation de salaire de 10 pour cent.

Les 13 bâteleurs de la filature de coton de M. Jotre, rue de la Latte, en grève depuis vendredi, ont repris le travail mercredi, sans obtenir l'augmentation sollicitée.

Les dix-sept débourreurs du peignage de M. Lamon, rue du Sentier, sont toujours en grève.

LE CLASSEMENT

des Succursales de la Banque de France

Les succursales de la Banque de France font l'objet, tous les ans, de deux classements différents : le premier classement est établi d'après le montant total de leurs opérations, le second, d'après les résultats bénéficiaires.

D'après l'importance des opérations effectuées pendant l'année 1907, voici quelles sont les succursales qui occupent les dix premiers rangs :

Succursales	Mont. total des opérations en 1907 (Milliers de francs)	en 1906
Lyon	1.128	990
Marseille	960	884
Lille	823	783
Le Havre	808	641
Bordeaux	605	617
Roubaix - Tourcoing	484	388
Nancy	276	317
Reims	214	300
Nantes	206	275
Valenciennes	203	227

Les neuf premiers rangs sont occupés par les mêmes succursales qu'en 1906. Valenciennes, qui occupe cette année le 10e rang, était au 10e en 1906.

Au point de vue des résultats bénéficiaires, le classement s'établit comme suit :

	Bénéfices (France)	Rang de ces succursales d'après le le m'ts leurs opérations en 1907	en 1906
Le Havre	2.173.756	4	4
Bordeaux	1.584.608	5	5
Marseille	1.221.379	2	2
Nancy	1.193.314	7	7
Lyon	1.024.276	1	1
Lille	861.605	3	3
Roubaix-Tourcoing	655.779	6	6
Nantes	343.399	9	9
Cambrai	608.459	15	15
Angers	559.443	12	10

Lyon, qui occupait le 7e rang en 1906 passe au 5e en 1907 ; Roubaix-Tourcoing passe du 9e au 7e. Cambrai, du 10e au 9e, Angers, du 15e au 10e.

Lille recule du 5e au 6e et Nantes du 6e au 8. Cambrai qui occupe le 15e rang par le montant de ses opérations, est au 9e par ses bénéfices et Angers du 12e par ses opérations arrive au 10e par ses bénéfices.

Châlons-sur-Marne passe du 102e au 103e rang par le montant de ses opérations et du 89e au 78 par ses résultats bénéficiaires. Les opérations de cette succursale ont atteint, en 1907, 25.450.500 francs, contre 24.391.900 francs en 1906 et 19.924.600 francs en 1905. Les effets escomptés figurent pour 9.077.900 fr. et les opérations diverses pour 16.372.600 fr. Les bénéfices nets ressortent à 96.599 fr., contre 59.664 fr. en 1906 et 51.902 fr. en 1904.

Le bureau d'Epernay, qui dépend de la succursale de Reims, occupe le 5e rang par l'importance de ses bénéfices, sur les 54 bureaux auxiliaires. Il tenait le 8e rang en 1906 et le 1er en 1905. Ses bénéfices bruts s'élèvent à 231.669 fr., contre 209.413 fr. l'an dernier, ceux du bureau de Tourcoing atteignent 501.672 fr. et ceux de Montrouge 483.551 fr.

Le montant des opérations effectuées en 1907 par toutes les succursales de la Banque de France se chiffre par 14 milliards 979.900 fr., contre 12.640.914.800 fr. en 1906 et 10.443.269.000 fr. en 1905. Les bénéfices nets sont sensiblement supérieurs à ceux des années précédentes, ils atteignent 29.405.205 fr., contre 19.976.302 fr. en 1906 et 15.074.037 fr. en 1905. Deux agences sont en perte : Cahors, de 1.619 fr., et Menton, de 10.318 fr.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA
CONSTIPATION

AVIS AUX PÊCHEURS

La sous-commission des améliorations piscicoles, au ministère de l'agriculture, vient de déposer les revendications suivantes :

1. Usage du chemin de halage. — L'article 25 de la loi du 15 avril 1829, serait à compléter par un premier paragraphe ainsi libellé : « Tous ceux qui sont légalement autorisés à pêcher dans les cours d'eau navigables ou flottables ont le droit d'user pour la pêche des servitudes existant au profit du domaine public fluvial » ;

2. Définition de la ligne flottante. — La ligne est « flottante » toutes les fois que nonobstant son poids et la matière dont elle est faite, les plombs ou les flotteurs dont elle est garnie, elle suit le courant quand on l'abandonne à elle-même ;

3. Permis de pêche. — La sous-commission se déclare opposée au principe de l'institution d'un permis de pêche ;

4. Participation des sociétés de pêcheurs à la réglementation. — Cette participation est reconnue avantageuse et elle pourrait être réalisée, notamment auprès des préfets par des commissions départementales, comprenant des représentants des associations de pêcheurs à la ligne, les fermiers de pêche de l'Etat, des riverains, etc...

5. Pêche à la ligne le dimanche. — La pêche pendant les périodes d'interdiction, même seulement à la ligne flottante, ne pouvant être autorisée sans préjudice pour le repeuplement des cours d'eau, il n'y a donc pas lieu de modifier sur ce point la loi du 15 avril 1829.

Pour trouver l'emploi que vous recherchez, confiez votre annonce à un journal qui place bien.

LA CROIX DU NORD place bien

Reproduction interdite.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

LILLE

Concerts Maurice Maquet

FESTIVAL SCHUBERT

Mme Maurice Maquet considère comme un devoir de porter ce qui suit à la connaissance du public des Concerts :

Pour répondre au vœu formel du regretté M. Maurice Maquet et accomplir ses dernières volontés, le Festival Schubert sera donné, en hommage à sa mémoire le dimanche 12 avril, à 3 heures 1/4, à l'Hippodrome, avec le concours de l'Orchestre de Paris, choisi par lui, de ses Chœurs et des artistes qui devaient exécuter le 25 décembre dernier sous sa direction : Mmes Bréma, Auguez de Montalant et Marty, MM. Plamondon et Froelich.

Mme Maurice Maquet a confié la direction de l'Orchestre à M. Pierre Monteux qui fut le collaborateur dévoué de M. Maquet dans la préparation de son Festival.

Les nombreux amateurs de musique de Lille et de la région ne devront pas oublier que Maurice Maquet a été l'artisan de la renaissance musicale dans le Nord, — et qu'à ce titre, son nom doit sonner haut et clair. — Véritable pionnier de l'art, il est mort en combattant, debout, sur la brèche, dévoué jusqu'au dernier jour à la belle musique qui fut la passion de toute sa vie.

Tous ont ressenti l'impression douloureuse et poignante de sa disparition tragique, à la veille d'un magnifique Concert qui devait marquer la progression glorieuse « de son Œuvre » vers l'idéal d'art qu'il poursuivait. Tous voudront, par leur présence au Festival du 12 avril, honorer publiquement le souvenir inoubliable du grand artiste disparu, et donner en même temps à Mme Maurice Maquet, si cruellement éprouvée, mais résolue à continuer son œuvre, un témoignage de visible sympathie.

NOTA. — A partir du lundi 23 mars, la location des places sera ouverte chez Francais, 108, boulevard de la Liberté, et chez les divers marchands de musique de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, ainsi que chez les principaux éditeurs de Bruxelles et de Paris.

Tous les billets pris pour le 25 décembre dernier demeurent valables pour le 12 avril.

Afin de donner plus de solennité à la deuxième journée du Festival, cette deuxième journée qui devait avoir lieu à la Société Industrielle aura lieu également à l'Hippodrome le lundi 15 avril, à 8 h. ½ du soir. Les personnes munies de billets pour cette séance devront se présenter à nouveau chez Français afin que leurs places soient échangées contre des billets pour l'Hippodrome.

L'accident du Mont-de-Terre

M. Delattre, commissaire du quartier, a continué durant toute la journée de mercredi son enquête. Il a entendu notamment le wattman Elie Dupire, 25 ans, qui déclare avoir aperçu un groupe d'enfants qui se jetaient des escarbilles. Ils se trouvaient sur le côté gauche de la voie. Soudain la victime s'est détachée du groupe, malgré

FEUILLETON 56

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

— La caverne des Géants ! fit le marquis.

— Une vraie salle de danse. Il ne manque que l'éclairage et l'orchestre.

M. de Kéradec eut un étrange sourire.

— C'est un de nos arsenaux, un de ces nombreux magasins d'armes et de munitions que nous éparpillons sur toute l'étendue du Transvaal pour être prêts à toute éventualité. Voyez cet amas de caisses. Il y a là cinq mille kilos de dynamite et d'explosifs divers.

— Brrr ! De quoi faire danser une singulière danse aux Anglais que leur mauvaise étoile conduirait de ce côté.

Les hommes du commando pénétraient dans la caverne par groupes de trois, de quatre ou de cinq ; ils mettaient pied à terre, déchargeaient leurs dangereux colis, allaient les déposer en l'endroit que désignait le chef et se retiraient pour faire place aux suivants.

Ce travail se fit silencieusement, méthodiquement avec une discipline parfaite.

Trois quarts d'heure après, toute la cargaison de la gadelette était mise en place.

Van Berkel quitta le dernier la caverne des Géants.

Déjà, la troupe redescendait le kloof.

Pendant quelque temps encore, le commando suivit les rives accidentées de l'Usutu.

Puis, profitant d'une dépression du sol, il prit à droite et regagna la route de Derby.

Vers 9 heures du soir, Van Berkel ordonna la halte.

Un homme, très grand et très maigre, se détacha de la troupe, et, au milieu du recueillement général, à la lueur d'une torche de résine ,commença la lecture d'un chapitre de la Bible.

Tous écoutaient, le chapeau à la main.

Et le spectacle de ces robustes paysans, les uns genoux en terre, les autres debout et laissant flotter leur chevelure à la brise du soir, avait quelque chose de souverainement impressionnant.

Nos amis se joignirent à eux dans une étroite communion d'idées.

Leurs lèvres remuèrent, et ils prièrent pour les victimes déjà nombreuses de cette guerre cruelle, pour leurs compagnons, pour le triomphe du faible luttant contre un ennemi cent fois plus fort.

Quant la voix du pasteur se fut tue, quand les volontaires eurent psalmodié un dernier verset, l'on forma le bivouac.

Sur des feux de branchages on fit bouillir l'eau nécessaire à la préparation du café ,qui est la boisson favorite du volontaire boer en campagne.

Chacun tira de son bissac un croûton de pain sec et le trempa dans le liquide noir.

Puis, les hommes déployèrent leurs couvertures et se couchèrent comme ils purent.

Aristide Lavignette, Paméla et Benjamin Coco firent comme les autres et ronflèrent bientôt à poings fermés.

Master Donegal, qui avait repris son dogme habituel, charmait son insomnie en fumant force havanes et, les mains en poches, flânait autour du camp, comme il l'eût fait dans les allées de son parc de Gravesend.

Seuls, à l'extrémité du bivouac, Gédéon, le reporter, Mlle Monte-Cristo et M. de Kéradec, groupés autour d'un feu mourant s'entretenaient à voix basse.

— Ainsi, demandait Gédéon, vous croyez au triomphe de la cause de l'indépendance ? Vous ne désespérez pas ?

— Désespérer ! Peut-on désespérer d'une cause sainte et juste ? Les Boers défendent ce qu'ils ont de plus sacré : leurs foyers et leur liberté. Dieu ne les abandonnera pas ! répondit l'ex-capitaine des chasseurs d'Afrique.

— Ils sont les plus faibles !

— En nombre, oui ! mais ces hommes sont taillés dans le granit, ils ont juré de vaincre ou de mourir, et ils tiendront parole.

Jean de Kéradec s'arrêta un instant, il activa de la pointe de sa botte le feu de bois mort qui lançait ses derniers pétillements ,et reprit :

— Tenez, monsieur ! vous avez vu ces hommes ! il y a parmi eux des vieillards au seuil de la tombe et des enfants dont les petites mains savent à peine soulever le fusil. Tous sont décidés à lutter jusqu'au bout. Au besoin, quand nos rangs seront décimés, les femmes viendront combler les vides. Déjà, quelques-unes, la carabine au poing, ont suivi leurs frères et leurs maris ; d'autre part, la grandeur de la cause des Boers soulèvera des enthousiasmes, il nous arrivera des renforts d'Europe, d'Amérique, de partout.

— En ce moment, continua le sculpteur, les hostilités sont commencées dans le Natal !... Ne craignez-vous pas que la résistance soit inefficace de ce côté ?... que les républicains soient forcés de reculer ?

— Nous avons la Tugela.

— La Tugela !... Nous ne devons pas en être éloignés, fit Mlle Monte-Cristo d'une voix singulière.

— De cent kilomètres environ.

— Ah ! répéta Zézette du même ton énigmatique !

— Une grande bataille s'annonce dans ces parages continua M. de Kéradec, Joubert et Botha y concentrent toutes les forces dont ils disposent et s'apprêtent à repousser Buller et ses troupes, qui ont pour objectif la délivrance de Ladysmith et l'envahissement du Transvaal par le Sud-Est.

— Nos voyages et nos préoccupations personnelles nous ont empêché de suivre les péripéties initiales de la guerre ; nous quittions Paris, vers l'époque où le vieux Kruger lança son ultimatum et cet acte audacieux...

— Etait une ruse de bonne guerre qui permettait au vieux président d'envahir le Natal et de provoquer un soulèvement des Hollandais du Cap.

— Qui ne s'est pas produit, jusqu'à ce jour !

— Mais qui est assuré dans un avenir prochain !... Les premiers succès des fédérés produisent un excellent effet et déjà la révolte couve sous la cendre. Toutefois, l'envahissement du Natal nous aura permis d'organiser une défense sérieuse dans les deux républiques. La prise de Kimberley, de Mafeking, de Ladysmith n'est plus qu'une question d'heures. Je dois même vous déclarer que nous préparons un effort suprême contre cette dernière place et il est plus que probable que les instructions qu'attend Van Berkel lui ordonneront de partiainer aux opérations. Joubert a besoin de toutes ses forces, et l'action sera sanglante.

— Est-ce qu'il y a beaucoup de citoyens américains dans l'armée boer ? demanda le Yankee, qui venait de rejoindre le groupe.

— Tous les jours il nous arrive des volontaires de New-York et de Chicago, la plupart ayant servi à Cuba et aux Philippines.

— Et des Français ? fit à son tour Lise Josselin.

— Une centaine environ, sous les ordres de Villebois Mareuil.

— Monsieur l'officier ! Vous pouvez compter trois Français, une Française et un Américain de plus, fit Zézette Josselin.

Le sculpteur et le journaliste se regardèrent interloqués.

— Et le trésor ? demanda Eustache.

— Les eaux du Sabi peuvent le garder quelques mois encore !

— Mais !... c'est de la folie !... C'est une chose insensée que vous nous proposez-là.

Zézette ne perdit pas contenance.

Et s'adressant à Jean de Kéradec.

— Vous avez dit, monsieur ! que les femmes boers suivaient leurs frères et leurs maris sur les champs de bataille ! Il ne sera pas dit qu'une Parisienne aura reçu de ces paysannes une leçon de courage !...

— Ces paysannes sont des héroïnes, j'en conviens, mais c'est leur patrie qu'elles défendent !

— Monsieur Gédéon !... Vous oubliez que pendant longtemps, mon père habita ce pays ! Que j'y ai passé mon enfance et que j'en ai conservé un souvenir ineffaçable.

— Ce n'est pas une raison pour s'y faire tuer !

— Tout le monde ne se fait pas tuer à la guerre ! Et puis, je peux soigner les blessés, adoucir les derniers instants de ceux qui doivent mourir.

— Je l'admets, mais la nature même de notre mision nous ordonne de vous protéger, de vous ramener en France, saine et sauve...

— Votre mission est de me suivre ! Vous en avez fait le serment, messieurs.

Le sculpteur, fort embarrassé, voulut soulever de nouvelles objections.

Mlle Monte-Cristo lui imposa silence.

Debout entre l'Américain et le capitaine de Kéradec, les yeux étincelants, le geste véhément, sa longue chevelure dénouée et flottant sur les épaules, la jeune fille, éclairée de biais par les dernières lueurs du foyer agonisant évoquait la vision d'une de ces antiques Véléda couronnée de gui et haranguant sous le chêne mystique, les guerriers de sa race.

Ainsi, elle apparut aux jeunes gens, plus belle, plus noble que jamais.

— Un Français a-t-il le droit de se dérober quand une nation faible donne un si bel exemple de courage ! A-t-il le droit d'hésiter quand auteur de lui, des femmes et des enfants, lèvent les bras au ciel en maudissant l'envahisseur.

Et d'une voix cinglante comme un coup de fouet.

— Auriez-vous peur, messieurs ?

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille.